

Questions orales

LA LENTEUR DE LA PROCÉDURE D'APPEL DU MINISTÈRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, lorsque le ministre s'entretiendra avec son collègue des Affaires des anciens combattants, il pourrait également lui présenter certaines instances au nom de nombreux anciens combattants que le ministère des Affaires des anciens combattants fait tourner en bourrique. Il faut des années et des années pour qu'un appel soit entendu. On rejette d'office la requête et l'ancien combattant concerné passe les quatre années suivantes à faire appel. Il semble souvent que ce soit la politique du gouvernement d'attendre que les anciens combattants meurent, afin de ne pas avoir à leur verser la pension qui leur revient. Le ministre pourrait peut-être présenter cette instance, afin que justice soit, enfin, faite et qu'on mette fin à ces retards.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre d'État (Relations extérieures)): Monsieur le Président, je connais depuis longtemps l'opinion du parti de mon collègue au sujet de questions de ce genre. Quoique le gouvernement fasse pour un groupe en particulier, que ce soit les anciens combattants, les femmes mariées ou les femmes célibataires, ou je ne sais quoi encore, les néo-démocrates en réclament toujours davantage. C'est leur seul apport au développement des services sociaux au Canada. Ainsi, leur requête ne me surprend pas, car ils réclament chaque jour des choses du genre.

* * *

VIA RAIL

LE SERVICE-VOYAGEURS ENTRE TORONTO ET PETERBOROUGH—
LE PROGRÈS DES POURPARLERS

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai ici le dernier envoi collectif du ministre des Transports dans lequel il affirme:

Ma tâche de député consiste à vous écouter et à servir vos intérêts. C'est loin d'être du favoritisme. Ce n'est que du bon travail honnête de représentation.

Comment le ministre peut-il expliquer que le service de VIA Rail ait été rétabli dans sa circonscription alors que, à la Chambre, il dit au député de Durham-Northumberland qu'il a rencontré les responsables municipaux de la région de Peterborough? Car ce n'est pas vrai. Le ministre voudrait-il se rétracter? Son propre cabinet a affirmé que la lettre avait été envoyée mais qu'elle n'était pas parvenue à destination. Une réunion avait été promise, une réunion qui n'a jamais eu lieu. C'est la troisième fois que le ministre, par inadvertance, induit la Chambre en erreur.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je constate avec plaisir que le député a sensiblement accru la qualité de ses lectures, ces derniers temps. J'espère qu'il continuera dans cette bonne voie, car il apprendra beaucoup au sujet des qualités d'un bon député. Je me ferais un plaisir de lui envoyer des exemplaires des numéros précédents pour compléter sa collection.

En réalité, il y a eu une série de rencontres et des discussions ont également eu lieu. Comme je le lui ai déjà expliqué, tout dépend des entretiens que nous avons eus avec les autorités provinciales.

M. le Président: Une question supplémentaires du député de Peterborough. Le député ne doit pas oublier que de nombreux députés de son côté veulent prendre la parole.

M. Domm: Je vous remercie d'autoriser ma question supplémentaire, monsieur le Président.

L'ARTICLE D'UN JOURNAL

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, c'est le cabinet du ministre qui a informé l'*Examiner* de Peterborough le 11 mai qu'une lettre avait été envoyée pour expliquer la position du ministre. Cette lettre n'est pas encore parvenue à destination. Le ministre voudrait-il donc nous dire pourquoi il tente de nous induire en erreur, par inadvertance ou non, trompant également tous les responsables municipaux de Durham-Northumberland, Peterborough et Peterborough-Hastings?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je dois rappeler que je suis responsable de VIA Rail et non de la Société des Postes si bien que je ne suis pas en mesure de justifier le délai. Je vais cependant me renseigner et ferai en sorte que nos lettres soient acheminées un peu plus rapidement.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LA SUBVENTION ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ ATLANTIC
CONTAINER EXPRESS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre et concerne la subvention de 7.3 millions de dollars que le gouvernement a accepté de verser à la société Atlantic Container Express pour le transport de fret à partir du port de Montréal. En février 1982, le gouvernement a versé à une compagnie associée, Newfoundland Steamships, une subvention semblable qui a coûté 5.9 millions de dollars aux contribuables. Comment le ministre peut-il justifier de puiser 13 millions de dollars dans les deniers publics pour subventionner un service de transport qui, d'après l'ancien ministre des Transports, n'avait pas besoin d'être subventionné? Deux transporteurs assuraient auparavant ce service sans toucher de subvention.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je recommande au député de songer à discuter avec ses deux collègues qui représentent la région de Saint-Jean de Terre-Neuve. Ces derniers ont estimé, comme beaucoup de gens de la région, que cette mesure est importante pour favoriser le programme et les services de transport maritime dans cette région. Elle découle d'une analyse que nous avons effectuée; et si ses collègues de la région sont prêts à affirmer qu'ils souhaitent l'élimination de ce service et une diminution d'environ 40 p. 100 des activités potentielles du port, je voudrais bien que les deux députés représentant la ville de Saint-Jean me le disent.

M. Crosby: Monsieur le Président, si le ministre l'ignore, je peux lui dire que les gens de Saint-Jean de Terre-Neuve n'ont nullement demandé le maintien de ce service, car le fait de subventionner le transport du fret à partir du port de Montréal ne présente aucun intérêt pour les Terre-Neuviens, puisqu'il existe un service ferroviaire tout à fait satisfaisant si l'on passe par les ports de la Nouvelle-Écosse, dont North Sydney.